

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
BERGOEND Simon	1 ^{er} Adjoint	X			
MARTEL Mireille	2 ^{ème} Adjointe	X			
VINET Philippe	3 ^{ème} Adjoint	X			
PERNOLLET Stéphanie	4 ^{ème} Adjointe	X			
TRICOU Laurence	Conseillère Municipale	X			
MUGNIER Michel	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
BERGOEND Myriam	Conseillère Municipale	X			
DELECHAT Grégory	Conseiller Municipal	X			
ANTHONIOZ Laëtitia	Conseillère Municipale	X			
ANTHONIOZ Isaline	Conseillère Municipale		X		<i>ANTHONIOZ Laëtitia</i>
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale	X			
MUTILLOD Christophe	Conseiller Municipal	X			

Sous la présidence de M. Henri ANTHONIOZ – Maire.

Nombre de présents : 14

Date de convocation : le 12 Janvier 2021

M. Simon BERGOEND a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Intervention de M. Christophe MUTILLOD pour préciser qu'il était excusé à cette séance du 14/12/2020.

Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

2/FINANCES

2-1 VOTE D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2021 A L'OFFICE DE TOURISME

(MM. Michel MUGNIER, Grégory DELECHAT et Mme Mireille MARTEL, intéressés par cette affaire, quittent la séance et ne participent pas aux débats, ni aux vote.)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et compte tenu des documents présentés par l'Office de Tourisme des Gets :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L. 1611-4 et L. 2313-1,

Vu la Loi n° 2016-1321 du 07 octobre 2016 – art. 18,

Vu le Décret n° 2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Décret du 24 avril 2018 portant classement de la commune des Gets comme Station de Tourisme,

Vu la convention d'objectifs conclue avec la Commune le 01/05/2018,

Décide, dans l'attente du vote de la subvention 2021, d'attribuer un acompte de 600 000 € à l'Office de Tourisme – association Loi 1901, sous forme de versements mensuels de 100 000 €, afin de permettre à cet organisme de poursuivre ses activités de promotion de la station et de prendre en charge l'événementiel et l'animation du village, conformément à la convention d'objectifs conclue avec la commune.

Prélève la dépense à l'article 6574 du budget 2021 de la commune.

2-2 VOTE D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION SKI COMPETITION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de la subvention 2021 à l'Association Ski Compétition, d'un montant de 45 000.00 €, afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités et faire face à ses dépenses en début de saison d'hiver.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L. 1611-4 et L.2313-1,

Vu la Loi n° 2016-1321 du 07/10/2016 et plus particulièrement son article 18,

Vu le Décret n° 2011-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la demande de subvention présentée par les Gets Ski Compétition, représentée par son Président,

Décide de verser à l'Association Les Gets Ski Compétition un acompte de 45 000.00 € au titre de la subvention 2021 afin de lui permettre de poursuivre ses activités ;

Prélève la dépense à l'article 6574 du budget 2021 de la Commune.

2-2-1 Subvention complémentaire en règlement des bons d'activités sportives et culturelles
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 1611-4 et L. 2313-1,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 Octobre 2016 – Article 18,

Vu l'engagement de la collectivité de subvenir aux besoins financiers des associations locales afin de leur permettre de poursuivre leurs activités culturelles ou sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer la subvention suivante :

<i>Association Les Gets Ski Compétition</i>	<i>7 600 €</i>
---	----------------

Prélève la dépense s'élevant à la somme de 7 600 € à l'article 6574 du budget 2021 de la commune.

Donne toute délégation utile au Maire.

2-3 VOTE D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION FAMILLE RURALE LES POTES AU FEU

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de la subvention 2021 à l'Association Famille Rurale LES POTES AU FEU d'un montant de 45 000 € afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 1611-4 et 2313-1,

Vu la loi n° 2016-1321 du 07/10/2016 - article 18

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant le rôle important de l'association LES POTES AU FEU auprès des familles et des enfants de la commune,

Décide de lui verser une somme de 45 000 € à titre d'acompte sur la subvention 2021 afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités,

Prélève la dépense au compte 6574 du budget communal 2021 de la commune.

2-4 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4 COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits à certains articles du Budget Principal de l'exercice 2020 pour enregistrer les travaux en régie.

OBJET	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
D-023/042 : Virement à la section d'investissement		95 000.00		
R-722/042 : Immobilisation corporelles				95 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	95 000.00	0.00	95 000.00
D-2138/040 : Autres constructions		95 000.00		
R-021/040 : Virement de la section de fonctionnement				95 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	95 000.00	0.00	95 000.00
TOTAL GENERAL		190 000.00 €		190 000.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les modifications budgétaires présentées sur le Budget Principal 2020.

2-5 DEMANDE DE SUBVENTIONS CADS 2021

M. le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le Conseil Départemental a institué un partenariat avec les Collectivités par la création de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Les CDAS sont destinés à financer les projets d'investissement devant prioritairement concerner les domaines retenus.

Il est ainsi proposé de soumettre au Conseil Départemental les dossiers suivants :

- 1/ réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une chambre funéraire et d'une halle d'accueil pour un montant hors taxes de 510 000 €
- 2/ rénovation de la patinoire et remplacement du groupe froid pour un montant hors taxes de 380 000 €
- 3/ création d'une aire d'accueil et de stationnement à Mont-Caly pour un montant hors taxes de 290 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les dossiers présentés,

Autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du CDAS 2021,

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi qu'à signer les pièces afférentes aux dossiers.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1 COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE »

M. Simon BERGOEND - 1^{er} Adjoint, donne le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2020 portant sur une réflexion de la commission en vue de créer un club des sports aux Gets.

M. Frédéric COMTE - Directeur du Club des Sports de Chamonix est venu présenter aux membres de la commission le fonctionnement de sa structure.

Il s'agit d'une association loi 1901 regroupant les clubs sportifs de la Ville, qui ont fait le choix d'intégrer la structure. Le club sportif est géré par un conseil d'administration et des salariés, il est chargé de former les jeunes sportifs à la compétition ou aux sports de loisirs et d'organiser des grandes compétitions (Marathon du Mont-Blanc, Championnat du monde d'escalade, ...).

Cette structure présente les avantages suivants :

- un interlocuteur unique pour la collectivité représentant l'ensemble des clubs sportifs,
- un budget unique,
- une mutualisation des moyens profitable à toutes les sections sportives (gestion administrative commune, moyens matériels partagés et optimisés, entraide),
- des responsables associatifs déchargés des contraintes administratives,
- un « catalyseur » de bénévoles,
- une émulation entre les différentes sections sportives qui se côtoient, générateur de lien social.

M. Simon BERGOEND propose de présenter ce projet aux associations afin de connaître leur position sur la création d'une telle structure. Il précise que ce projet devra être porté par les associations elles-mêmes avec l'appui de la commune. Le but est de donner des outils supplémentaires aux responsables associatifs dans la gestion de leurs activités bénévoles, d'apporter un soutien matériel plus efficace et de les soulager dans les tâches administratives. D'après le retour d'expérience de communes semblables à la nôtre fonctionnant avec un club des sports, il est acquis que le dynamisme du tissu associatif s'en trouve renforcé.

Mme Laurence TRICOU propose de donner l'opportunité à toutes les associations d'adhérer à cette structure, compte tenu des nombreux avantages apportés en termes de gestion administrative et de mutualisation des moyens.

M. Christophe MUTILLOD est favorable à ce type de structure, présentant de nombreux avantages pour le milieu associatif, notamment en termes de dynamisme des adhérents, constituant un réservoir de bénévoles indispensable à l'organisation d'évènements sportifs que la collectivité pourra remercier avec des gratifications ce qui n'existent pas à ce jour.

Pour conclure, M. le Maire propose de présenter le projet aux associations pour connaître leur position.

3-2 AFFAIRES SOCIALES

Mme Laurence TRICOU informe le Conseil Municipal des dernières actions menées, notamment la distribution des colis de Noël à la Salle des Fêtes, qui a permis aux personnes de 70 ans et plus de se rencontrer durant un moment de convivialité.

Les membres de la commission souhaitent tout au long de l'année restés en contact autant que possible avec les personnes seules.

Le Point Accueil Saisonniers à Morzine organise deux journées d'information en janvier à destination de cette population.

L'Ecole Notre Dame organise chaque année une collecte de cadeaux à offrir auprès des élèves durant le mois de décembre, la commission les a distribués pour une part à l'EHPAD de Saint-Jean-d'Aulps et pour le reste au service pédiatrie de l'Hôpital de Thonon. Ces deux établissements remercient chaleureusement les enfants et leurs enseignants.

L'opération « Toc Toc pense à ton voisin » a fait l'objet d'une affiche qui a été partagée avec les communes de la CCHC.

D'autres actions sont en projet notamment la préparation de la fête des voisins 2021.

3-3 PLUIH EMPLACEMENTS RESERVES ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

M. le Maire communique aux Conseillers Municipaux le compte rendu de la réunion de travail du Conseil Municipal du 11 janvier 2021 dressant la liste des emplacements réservés pour équipements publics à inscrire au PLUI en cours de révision et la liste de opérations d'aménagement sur certains secteurs constructibles.

Le compte rendu est validé par le Conseil Municipal.

Les prochaines réunions porteront sur le règlement de secteur.

3-4 CONVENTION D'ENTRETIEN PISTE FORESTIERE ENCRENAZ MONT-CALY

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de convention à conclure avec la Commune de la Cote d'Arbroz portant sur les conditions d'utilisation et d'entretien de la piste forestière entre le Col de l'Encrenaz, territoire de la Cote d'Arbroz et Mont-Caly sur la commune des Gets. La durée de la convention est fixée à 10 ans à compter de sa signature.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention à conclure avec la Commune de la Cote d'Arbroz pour l'entretien et l'utilisation de la piste forestière de Mont Caly ;

Donne toute délégation utile au Maire.

3-5 ESCALIER DU LION D'OR/ PROJET DE CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

M. le Maire indique que l'escalier dans la Copropriété du Lion d'Or permettant d'accéder à la place de l'Eglise est utilisé par le public depuis l'origine pourtant cet ouvrage est situé sur propriété privée.

M. le Maire propose de conserver un passage piéton entre la rue du Centre et le Village contribuant à améliorer la desserte du quartier de l'Eglise et en conséquence de rendre public le statut de l'escalier du Lion d'Or. La collectivité aura la charge de l'entretien de l'escalier y compris le déneigement.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la création d'une servitude de passage entre le Lion d'Or I et II, comprenant cheminement piétonnier de part et d'autre de l'escalier public.

Cette décision sera communiquée au Président du Conseil Syndical préalablement à l'établissement d'un acte de servitude de passage.

3-6 PROJET DE PARKING DES PETEAUX/ ACQUISITION DES TERRAINS

M. le Maire revient sur la décision du Conseil Municipal de créer des parkings aériens aux entrées de la station et propose d'acquérir les terrains au lieudit la Chèvre à la sortie des Gets en direction de Morzine.

M. Simon BERGOEND – 1^{er} Adjoint, indique qu'il s'agit de créer environ 150 places de parking stabilisé et végétalisé le long de la départemental tout en conservant la partie supérieure des terrains disponible pour l'atterrissage des parapentes. Il rappelle que ce projet figure parmi les axes validés par le Conseil Municipal à savoir répondre aux impératifs de stationnement durant la saison d'hiver principalement et privilégier la création de parking aux entrées de village pour limiter la présence des voitures dans le centre et favoriser l'usage des

transports collectifs et des modes doux. Le choix de créer du parking en aérien permet de pallier au déficit de stationnement aux Gets tout en maîtrisant le budget communal. Un projet similaire est actuellement étudié à l'entrée ouest des Gets pour créer du stationnement supplémentaire sur le secteur Perrières venant en complément du parking du Bô.

M. le Maire donne la liste des parcelles concernées, représentant une surface de 14 036 m².

Le Conseil Municipal propose d'acquérir les terrains en zone N du PLU, au prix de 12 € le m².

PARKING DES PERRIERES

M. Christophe MUTILLOD rappelle que la Commune maîtrise le foncier et les travaux d'aménagement peuvent être réalisés rapidement à moindre coût.

DECHETTERIE A L'ENTREE DES GETS

La discussion se poursuit sur le projet de reconstruction de la déchetterie, la CCHC n'a pas validée la couverture de l'ouvrage soulevant des incompréhensions, le projet sera présenté à la commission.

4/ CONTENTIEUX

4-1 SCI LES PIERRES ST JACQUES/ DEMANDE D'INDEMNISATION SUITE A REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil d'Etat a refusé l'admission d'un pourvoi formé par la SCI Les Pierre Saint Jacques.

4-2 SARL HOTEL LE MONT-CHERY

M. le Maire donne connaissance de l'Arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 7 janvier 2021, lequel annule partiellement le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble le 07/02/2019.

La Cour confirme le bienfondé de la participation pour non réalisation de places de stationnement correspondant à la non réalisation de 35 places de stationnement du programme immobilier.

En revanche, le dit jugement annule la lettre portant refus de délivrer à la SARL Hôtel Mont-Chery un permis de construire de régularisation du 05/04/2016 et enjoint la commune de procéder au réexamen de la demande dans un délai de deux mois.

M. le Maire souhaite des éclaircissements quant à la reprise de l'instruction de la demande de permis de construire en question.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la Cour Administrative d'Appel.

PARKING DE L'HOTEL LA MARMOTTE ET DE LA RESIDENCE LE SOLAREY

Mme MARTEL soulève le problème des parkings non réalisés ou en nombre insuffisant dans ces deux opérations et demande où en est la régularisation ?

M. le Maire précise que les pétitionnaires devront respecter les permis de construire qui ont été accordés et bien entendu réaliser les parkings correspondants.

Mmes Laëtitia ANTHONIOZ et Myriam BERGOEND quittent la séance à 16h11

**5/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION
CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**5-1 MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE PRESENTES A LA SIGNATURE DU MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Opération</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant HT</i>
1/ Maîtrise d'œuvre Restructuration Aile Sud de la Maison des Gets	Atelier Delerce Architecture – 74430 Seytroux	54 600 € (coût d'objectif provisoire 520 000 €) (taux de rémunération 10.50%)
2/ Véhicule de service Toyota Hilux 150ch Service Eau/Assainissement	Garage Balleydier – 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny	27 333.45 €
3/ Saleuse sur Karcher MIC 70 pour trottoirs	Villeton – 38490 Saint-André-le- Gaz	9 925.00 €

5-2 DIA

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain à la suite des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N°	Désignation	Prix
125/2020	Appartement + Garage Rte du front de Neige – Les Fermes Emiguy Zone Ub	110 000 €
126/2020	Appartement + cave + casier skis + parking 627 Route de la Turche – Copro L'Orée du Bois Zone Ucc	350 000 €
127/2020	Appartement (62.45m ²) + 2 caves + parking 70 Chemin de la Charniaz Dessous – Copro L'arpettaz Zone Ucc - Np	360 000 €
128/2020	Appartement (47.30m ²) + garage 43 Route des Pesses – Ferme d'Eliane Zone Uc	340 000 €
129/2020	Studio + Cave 243 Route de la Turche – Le Plein Soleil Zone Ub	199 000 €
130/2020	Appartement (82.60m ²) + Cave + Parking 2421 et 2441 Route des Grandes Alpes – Annapurna Zone Ua1	763 000 €
131/2020	Appartement (25.60m ²) + cave + parking 1693 Route des Grandes Alpes – La Bouillandire Zone Ub - Ne	172 641 €
132/2020	Appartement + cave + garage 635-637-639-641 Route de la Turche – Les Hauts de la Charniaz Zone Ucc - N - A	556 600 €
SAFER	Habitation Route des Chavannes Zone Nr	965 000 €

	Habitation Chemin des Lanchettes Zone Nr	1 300 000 €
	Terrain Route de Gibannaz – Les Perys Zone Nr	600 000 €
	Terrain La Corderie Zone Nr	780 000 €
	Habitation en copropriété Route de la Turche - Zone Ucc - N - A	556 600 €

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 LUGE 4 SAISONS

Le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 1 134 000 € à la commune des Gets en faveur de la création d'une piste de luge 4 saisons.

Le Conseil Municipal souhaite remercier le Conseil Départemental pour son soutien et plus particulièrement M. Nicolas RUBIN et Mme Josiane LEI pour leur appui.

6-2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population totale de la commune des Gets s'élève à 1 254 habitants au 1^{er} janvier 2021.

6-3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

La commission permanente du Conseil Départemental a octroyé sur proposition des Conseillers Départementaux : 1 000 € à l'Association de la Musique Mécanique et 500 € au Jeune Jules SEGERS - Handiski.

6-4 COLIS DE NOEL OFFERT AUX AINES

M. le Maire fait part des nombreux remerciements adressés au Conseil Municipal et aux membres de la commission des Affaires Sociales suite à la distribution des colis de Noël.

QUESTIONS ORALES

M. Grégory DELACHAT informe le Conseil Municipal que les socioprofessionnels sont satisfaits des actions mises en place pour satisfaire au mieux la clientèle dans le contexte sanitaire contraint que nous connaissons. Il souhaite que l'entretien des circuits de ski de fond, et piétons, le damage partiel du domaine skiable se poursuivent malgré les remontées mécaniques fermées.

Mmes Laurence TRICOU et Gaël DEGOUT demandent des précisions sur l'ouverture d'une piste de ski de randonnées balisée et sécurisée qui permettrait de faire découvrir cette discipline en toute sécurité.

M. le Maire propose d'attendre les annonces gouvernementales pour évaluer ce qui peut être organisé pour les vacances de février. M. Simon BERGOEND précise que la pratique du ski de randonnée est naturellement autorisée sur l'ensemble de la commune et que le choix de concentrer les pratiquants sur une piste reviendrait à appauvrir l'offre de la station. Depuis le début de l'hiver l'affluence est bien constatée sur les différents départs du domaine.

Piste 4 Saisons

M. Christophe MUTLLOD tient à remercier tout particulièrement M. Nicolas RUBIN et Mme Josiane LEI - Conseillers Départementaux, pour leur soutien dans l'attribution de la subvention départementale en faveur de la piste de luge 4 saisons.

AUTRES

Barrières sur le trottoir du vieux Chêne : à faire retirer

Mme Laurence TRICOU est désagréablement surprise par la couleur grise des façades du Vieux Chêne et par ailleurs, demande où en est l'installation de la signalisation du carrefour des Cornuts d'en Bas.

M. Le Maire précise que le permis de construire de l'ensemble du Vieux Chêne prévoit un « parement bois mélèze grisé » dont l'effet n'est peut pas celui escompté, par ailleurs, le panneau « clignotant » vient d'être réceptionné par les ateliers municipaux et sera installé sans délai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au
Lundi 15 Février 2021 à 20h30
(l'heure pourra être modifiée en fonction de la situation sanitaire)**

Affiché le 28/01/2021 et mis en ligne sur www.lesgets-mairie.fr